



Confrérie Saint-Arnoul du Comté de Chiny

Correspondance :

Gérald TAILFER confreriesaintarnoul@gmail.com

Chiny, le 30 juin 2026.

Nobles Consœurs et Confrères,

L'OA de notre Confrérie a décidé de sanctionner deux de ses membres. Ceux-ci ne pourront plus se présenter avec des éléments distinctifs de notre Confrérie lors des activités des Confréries belges et étrangères.

Il s'agit de M. et Mme. Jean-Michel et Joëlle Incourt-Gomrée.

Cette suspension débute le 15 août 2026 pour une durée d'un an.

Je vous souhaite de belles et bonnes vacances.

Gérald TAILFER

Grand Maître de la Confrérie Saint-Arnoul du Comté de Chiny.